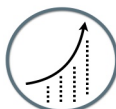


MAITRISER LES RÈGLES DU FORFAIT JOUR

Outil d'organisation pour s'adapter aux rythmes de travail variables
5 heures - 347 €



à distance



8,5 /10 (15 avis)



REGLEMENTATION

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle ayant une connaissance succincte du sujet - Les personnes ayant une pratique expérimentée ne sont pas le public ciblé par cette formation.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel.
Gérer la convention collective du spectacle (idcc 1285 et 3090).

OBJECTIFS

- Comprendre les intérêts et les limites du forfait jour dans une entreprise culturelle
- Identifier les salariés éligibles et adapter le forfait à leur situation
- Maîtriser les conditions légales et conventionnelles de mise en place du forfait jour
- Respecter les règles en matière de suivi des jours travaillés
- Anticiper et gérer les situations conflictuelles ou les litiges

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 16/06/2026**Intérêts du forfait jours dans le cadre de l'entreprise culturelle**

- dérogation à la durée légale de 35h
- comptage des heures
- respect des repos quotidiens/hebdomadaires
- jours fériés et congés payés
- gestion des pics d'activité (festivals, expositions)
- adaptation du forfait jour aux salariés intermittents

Identification des salariés concernés

- cadres et non-cadre
- autonomie des salariés et contraintes
- salariés exclus du forfait jour
- risque de requalification en heures supplémentaires

Conditions de mise en place du forfait jour

- accord collectif obligatoire : contenu, catégories de salariés, nombre de jours, modalités de suivi du temps de travail, droit à la déconnexion
- les garanties que l'accord doit impérativement respecter et leurs sanctions
- les dispositions relevant de la négociation d'entreprise

- convention individuelle de forfait : mentions obligatoires, nombre de jours, rémunération, outils de suivi et de contrôle
- avenant au contrat de travail
- proportionner la rémunération à la charge de travail
- gestion des dépassements et dispositifs d'alerte
- sanctions : nullité du forfait jours, paiement des heures supplémentaires, dommages et intérêts

Décompte et suivi du forfait jours

- décompte des jours travaillés : journée, demi-journée, absences, jours de repos, jours fériés, entrées et sorties en cours d'année, "forfait réduit"
- équilibre vie pro/perso : droit à la déconnexion, entretiens annuels avec évaluation de la charge de travail, télétravail